





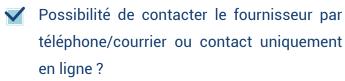
✓ Durée du contrat ?

✓ Domiciliation obligatoire?

Factures en ligne ou par la poste?

✓ Fournisseur vert ?

Périodicité des acomptes (mensuels, trimestriels, annuels) ?





Fournisseur signataire de l'Accord ?

Conditions générales et respect de la législation (possibilité d'aller vérifier sur le site du médiateur) ?



Points d'attention

- Vous êtes un client protégé régional (c.à.d. que vous bénéficiez du tarif social chez votre gestionnaire de réseau de distribution)? Vous perdrez le droit au tarif social si vous signez un contrat avec un fournisseur commercial;
- Certains fournisseurs facturent la redevance fixe forfaitaire par année entamée;
- Attention! La limitation des frais en cas de retard de paiement (55 euros par an et par énergie) repart à zéro en cas de changement du fournisseur:
- Vous avez des panneaux photovoltaïques ? Pour ne pas perdre la compensation annuelle, il est conseillé de changer de fournisseur au moment du relevé d'index
- Il peut arriver qu'en changeant de fournisseur d'énergie durant la période hivernale, ou juste après, la facture de clôture de l'ancien fournisseur soit assez élevée :
- Certains contrats d'énergie ne sont prévus que pour certaines catégories de personnes : les détenteurs de panneaux photovoltaïques ou d'une voiture électrique.